

Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames et Messieurs, Madame la Directrice du Lycée d'Etat Leconte de Lisle m'a adressé la lettre suivante :

" Monsieur le Maire,

" Vous aviez bien voulu constituer un grand Prix de Langue et Littérature
" Françaises et un Prix d'Honneur d'Excellence en faveur du Lycée J. Dôdu et
" Leconte de Lisle et les transférer à mon Etablissement lors de l'ouverture des
" nouveaux locaux du Butor, ce dont je vous suis extrêmement reconnaissante.

" Ces grands prix étaient attribués aux meilleurs de nos élèves dans ch'
" que discipline après consultation des professeurs et d'après les notes

" ... de compositions faites, dans chaque classe, dans les mêmes conditions ;
" depuis la rentrée dernière, les compositions de type traditionnel ont dis-
" paru au profit d'exercices de contrôle organisés de façon différente selon
" les classes et les matières ; dans ces conditions, il a paru impossible aux
" membres du Conseil d'Administration de maintenir les Prix d'Honneur dans
" leur forme traditionnelle.

" Je souhaiterais vivement, cependant, que vous continuiez à manifes-
" ter l'intérêt que vous portez à mon Etablissement et vous suggère d'affecter,
" chaque année, la somme que vous consacriez aux grands prix à doter notre bi-
" bliothèque, qui en est encore à ses débuts, donc pauvre, ou notre Caisse de
" Solidarité, dont les ressources, issues de dons volontaires, sont restrein-
" tes et les besoins très vastes.

" En vous remerciant d'avance de l'accueil que vous réserverez à ma
" demande, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes
" sentiments distingués."

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. TESSIER. - Je suis d'accord sous réserve que la somme soit consacrée à doter la bibliothèque, mais non la Caisse de Solidarité. D'autre part, les écoles primaires sont à la charge de la Commune, et non les écoles secondaires. Si nous commençons à pourvoir en livres les bibliothèques des lycées, il faut le faire également pour les écoles primaires. Il serait bon de penser tout d'abord à ces dernières, qui doivent être prioritaires.

LE MAIRE. - La Caisse des Ecoles a prévu la somme de 1 000 000 de Frs pour donner des livres de bibliothèque aux écoles primaires. Nous allons donc faire une répartition, et dans la mesure de cette répartition, nous verrons si nous pouvons donner la somme de 30 000 Frs au Lycée Leconte de Lisle, ou si nous devons la diminuer.

Mesdames et Messieurs, quel est votre avis à ce sujet.

Mise aux voix, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.